

PROCES-VERBAL
Du 21 avril 2015

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015	10
<i>Unanimité</i>	10
1.01 – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE D’UNE CREANCE DE L’IRCANTEC	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	10
<i>Unanimité</i>	10
1.02 – UNION SYNDICALE D’AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAHN) Adhésion des communes de Lorgies et Neuve-Chapelle pour l’ensemble des compé- tences relevant de l’USAHN – Avis du Conseil Municipal	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
<i>Unanimité</i>	11
1.03 – INTERCOMMUNALITE – Sécurité et prévention de la délinquance - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STPD) d’Euralys	11
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	13
<i>Unanimité</i>	13
1.04 – AGENCE REGIONALE DE LA SANTE – Schéma Régional d’Organisation des Soins venant modifier le corps (partiellement) ainsi que l’annexe « zonages » du Volet ambulatoire du SROS – Projet d’avenant – Avis du Conseil Municipal	13
PRESENTATION M ^{me} NYS.....	14
Débat	14
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne ».....	16
Abstention : « Roncq Avenir »	16
1.05 – ESPACES PUBLICS – Mouvements fonciers entre la Ville et la Métropole Euro- péenne de Lille (MEL) – Boulevard d’Halluin	16
PRESENTATION M. PETILLON	17
<i>Unanimité</i>	17
1.06 – CREATION D’UNE LIAISON PIETONNE ENTRE LA RUE DE LA MONTAGNE ET LE SQUARE DE LA FEMME ASSISE – Participation financière	17
PRESENTATION M. PETILLON	18
<i>Unanimité</i>	18
1.07 – CREATION D’UN INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE EN VUE DE LA VALO- RISATION PATRIMONIALE DES FERMES (Inventaire des bâtiments agricoles) – Projet de modification simplifiée – Avis du Conseil municipal	18
PRESENTATION M. PETILLON	19
<i>Unanimité</i>	20

1.08 – DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)	
Emplacement réservé de superstructure n° 24 – Avis du Conseil municipal	20
PRESENTATION M. PETILLON	21
Débat	22
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	32
Contre : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	32
1.09 – DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)	
Emplacement réservé de superstructure n° 9 : levée partielle – Avis du Conseil municipal	32
PRESENTATION M. PETILLON	33
Débat	33
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	35
Abstentions : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	35
1.10 – DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)	
Emplacement réservé de superstructure n° 3 : modification du programme – Avis du Conseil municipal	35
PRESENTATION M. PETILLON	36
Débat	36
<i>Unanimité</i>	37
1.11 – DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)	
Emplacement réservé de superstructure n° 18 : levée partielle – Avis du Conseil Municipal	37
PRESENTATION M. PETILLON	38
<i>Unanimité</i>	38
1.12 – TRAVAUX PISCINE – Appel au fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre des travaux pour l’amélioration de l’accueil des différents publics	38
PRESENTATION M. DA SILVA	40
<i>Unanimité</i>	40
1.13 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2015 – 2^{ème} versement	40
PRESENTATION M. DA SILVA	42
Débat	42
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	43
Abstentions : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	43
1.14 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercices 2013 et 2014	43
PRESENTATION M. BOSSUT	44
<i>Unanimité</i>	45
1.15 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE	
Année 2014	45
PRESENTATION M. BOSSUT	45
<i>Unanimité</i>	46

1.16 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L’EXERCICE 2014	46
PRESENTATION M. BOSSUT	48
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	54
Abstentions : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	54
1.17 – COMPTE DE GESTION DE L’EXERCICE 2014	54
PRESENTATION M. BOSSUT	56
Pour : « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »	56
Abstentions : « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »	56

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous ; je vous invite à prendre place.

Je salue Mme COURTEL du journal Nord-Eclair.

Nous allons entamer notre Conseil municipal de ce soir.

Nous allons revoir quelques événements, que vous avez vécus et qui se sont égrenés autour du temps passé depuis notre dernier Conseil, notamment un grand moment à Neuville-en-Ferrain.

Urbanisme

Nous y étions dans le cadre de l'enquête publique, de la concertation large avec la population sur **Promenade de Flandre**, qui est un des grands projets du mandat métropolitain en matière économique.

Je rappelle qu'il s'agit de la porte d'entrée nord de notre métropole voire même du pays, tout simplement, et que l'exigence à la fois qualitative et économique sur ce site est tout à fait remarquable.

Sur ce site sont attendus 750 emplois ; il n'y a pas beaucoup de projets aujourd'hui qui puissent proposer autant d'emplois sur un même site. Au-delà de ces 750 emplois nets, 250 autres emplois seront générés de manière indirecte, notamment par le travail que mèneront tous les corps de métiers sur ce site dans le cadre de la réalisation.

Je rappelle également que nous sommes sur un site 55 ha dont 75 % se situent sur la commune de Neuville-en-Ferrain et que le coût estimé est de 28 M€ pour l'aménagement, ce qui n'est pas anodin, 60 M€ pour l'investissement commercial, 4 M€ pour renforcer l'accessibilité autoroutière et 2,4 M€ apportés par la Métropole Européenne de Lille.

C'est dire l'importance de cette concentration des moyens à la fois publics et privés pour développer un site et, au-delà, tout un territoire puisqu'il s'agit non pas simplement d'apporter une réponse commerciale à un petit bout de territoire qui serait constitué de 4 communes mais au contraire de rayonner au moins, au-delà de ce site, sur 30 km y compris en allant conquérir des clients en Belgique.

Ce site, dédié à l'équipement de la maison et des loisirs, va accueillir (tout cela a déjà été vu et signé) les enseignes Décathlon et Leroy-Merlin. C'est le cabinet WILMOTTE qui travaille sur l'architecture (il s'agit quand même d'une signature internationale) pour donner un

caractère tout à fait particulier à ce site sur lequel seront prévus 1200 places de stationnement à l'intérieur, 800 places à l'extérieur et 340 places pour le pôle Décathlon.

Actuellement Auchan Roncq développe 2000 places de parking.

2 arrêts de bus seront créés pour accueillir, cher Michel PETILLON, une ligne de bus à haut niveau de service ainsi que la Citadine.

Sans oublier le renforcement des lignes Transpole : 22 – 84 et 87.

Pour un démarrage des travaux de VRD prévu en septembre 2015.

Et nous souhaitons une inauguration au 1^{er} trimestre 2017.

Ce projet que nous attendions tous depuis très longtemps,

Ce projet qui a fait couler et de l'encre, et de la salive,

Ce projet qui a fait dépenser énormément d'énergie à beaucoup de personnes,

Va donc voir le jour et c'est vraiment très heureux pour notre territoire.

Et je peux vous dire que la concertation a été menée de manière tout à fait intelligente avec des propositions d'amendements de la population qui étaient constructives. Il n'y a pas eu d'opposition formelle à ce projet mais, au contraire, des souhaits d'améliorer de manière qualitative aux abords ce grand projet.

- 23 février.

En termes de concertation, nous avons mené, salle Catry, dans le cadre d'une réunion publique, une information sur l'**aire d'accueil intercommunale des gens du voyage**. Il ne vous a pas échappé que, pour des raisons de registres d'enquête publique qui ont disparu à Tourcoing, nous avons retiré la délibération au dernier Conseil de la MEL, vendredi. Cela n'empêche pas que la concertation a eu lieu en présence de l'ensemble des maires concernés : Roncq, Tourcoing, Halluin et Neuville-en-Ferrain, et des élus.

Cette aire d'accueil de 44 places destinées à une vingtaine de familles sera implantée près du site Esterra, dans le prolongement du CVE entre deux routes départementales (191 et 617). Là aussi, sauf imprévu de déroulement administratif, cette aire d'accueil devrait être ouverte en 2017, après un an de travaux. Le calendrier reste toutefois incertain en raison du retard pris par ce problème de registres que nous avons dû constater.

Jeunesse

Nous avons vécu quelques petites vacances avant les prochaines qui arrivent.

Les ALSH sont toujours très fréquentés : 230 enfants dont 25 bout'choux, 85 filous, 75 cadets, 40 juniors et 15 ados.

Ces **ALSH de février** se sont déroulés du 23 février au 6 mars sur le thème des pays imaginaires avec des pérégrinations dans les couleurs, la culture, les expressions sportive et artistique... avec une équipe d'encadrants tout à fait qualifiés et à la hauteur de l'enjeu.

- 25 mars.

Une soixantaine d'enfants de **Récré'Anime** (30 en maternelle et 30 en primaire) se sont rendus au Pellegrin, à la ferme des Quatre Vents, pour y découvrir le métier d'agriculteur, ses exigences, ses avantages... Bien sûr, sur la projection, c'est le côté bucolique avec les petits animaux de la ferme et de la basse-cour. Mais il y a aussi tout l'environnement qui est plus exigeant et contraignant du travail des agriculteurs, conduit par Caroline DELEPIERRE, qui est très engagée dans ce que l'on appelle « le savoir vert » et que j'avais croisée au Salon agricole de Paris où elle animait un stand Nord/Pas-de-Calais.

Les enfants se sont passionnés pour tous ces animaux dont, parfois, ils ne soupçonnaient pas l'existence. Il faut se le dire ; ce sont des enfants qui sont très citadins, ce ne sont pas des petits Parisiens qui attendent de voir sur le stand des girafes, des crocodiles ou des lions, n'est-ce pas Thérèse-Marie. Mais les petits citadins ont besoin de pouvoir retrouver le sens de la nature, la direction de la nature et savoir distinguer un lapin, une chèvre, un mouton et un bœuf.

Web

- 13 mars.

Je salue le service Communication sous la houlette de Patrick BONTE qui fait, comme toujours, un excellent travail.

Le 13 mars donc a été lancé sur le site de la ville www.roncq.fr le portail vidéo Roncq.TV, plus de deux ans après la création d'une vidéothèque. Aujourd'hui on recense plus de 150.000 vues pour environ 200 vidéos. Vous imaginez quand même qu'en amont il y a tout un travail de réalisation et de création de vidéos. C'est un savoir-faire qui a été dégagé, ici, en interne, et soutenu.

Face à un tel partage, nos services ont nourri ce projet et l'ont porté à son terme : donc un beau bébé, une Web TV qui vous permet dorénavant de regarder plus facilement la vidéo de votre choix grâce à un moteur de recherche ou encore à une déclinaison de thèmes : ville, culture, sport, jeunesse, économie, patrimoine, Roncq en Métropole. Et le premier vendredi de chaque mois, une Newsletter vidéo, appelée Zapping, est adressée à tous les abonnés et c'est gratuit !

C'est plutôt intéressant et tout à fait motivant que ce nouveau média qui vous est proposé.

Expo

Nous sommes allés tous ensemble à l'exposition portée par l'équipe du Lion's Club Val de Lys. Dans les Anciennes Ecuries, ce sont 137 œuvres de 18 artistes qui ont été exposées, sur le thème toujours fétiche « Noir et Blanc » ; exposition organisée cette année au profit de l'association « les Clowns de l'espoir ».

Lors du vernissage, un chèque de 42.000 € récoltés grâce à l'engagement bénévole des Lion's a pu être attribué à l'association Handi'Chiens.

Vous voyez à l'image un chien et sa maîtresse avec qui j'ai pu parler de ce bienfait absolu que représente, comme le prolongement de la personne, ce chien qui à la fois est une boule d'amitié et d'utilité.

Arts de vivre

Nous avons vécu des moments extrêmement émouvants. Sans faire de parallèle qui serait un peu douteux, nous avons besoin de ces rapprochements avec d'autres cultures. Je vous demanderai de respecter une minute de silence, que j'improvise maintenant, pour saluer la mémoire des 800 personnes mortes dans ce naufrage ; c'est absolument indigne, incroyable au 21^{ème} siècle que nous puissions encore vivre de telles choses.

J'entendais ce matin Jean-Louis BORLOO sur BFM-TV qui rappelait son engagement pour l'Afrique. Il a raison et je le soutiens à 300 % : il faut un plan d'électrification de l'Afrique parce que c'est de l'énergie que nous apporterons.

Je rappelle que l'Afrique, c'est un pays qui aura 2 milliards d'individus dans moins de 20 ans, qui a une classe moyenne qui explose. Cela veut dire qu'en Afrique on peut faire du business mais il y a aussi un engagement de solidarité à apporter pour qu'ils puissent trouver les moyens de se développer.

Et c'est que nous faisons, nous, à notre petit niveau de Roncq-Sélinkégny avec les barrages, étant donné les difficultés diplomatiques et politiques que connaît ce pays. En tout cas, cela prouve qu'il faut continuer et la venue de Sékou KEITA, en résidence d'artistes, pendant une semaine où il a pu aller en maison de retraite, rencontrer des associations, quelques-unes parce que ce déplacement s'est un peu improvisé en fonction de son agenda. C'est une star internationale qui est entre Brésil et Bamako. Un peu moins Bamako pour les raisons que vous connaissez aujourd'hui.

Il nous a fait le plaisir et l'honneur de venir chez nous. Et je pense que cette résidence d'artistes se prolongera d'année en année parce que cela donne du sens à notre

engagement ici à Roncq mais aussi parce que c'est une culture extrêmement riche, cette humanité qui est donnée avec une générosité absolue... Eh bien nous allons la recevoir et la prendre les bras ouverts.

Nous avons pu remettre à cette occasion « l'hippopotame de cristal » à Sékou mais aussi à Germaine ACOGNY, que vous connaissez, que nous avons rencontrée avec Sékou aux Ballets du Nord puisqu'elle était leur invitée d'honneur il y a quinze jours-trois semaines déjà.

Germaine ACOGNY est la créatrice de la Compagnie des Sables, théâtre national de danse du Sénégal. Il y a quinze jours encore, Claudine ZAHM était à l'Opéra pour une représentation à Lille d'un ballet monté avec une partie de la Compagnie de Germaine ACOGNY, une grande dame qui a travaillé notamment avec Maurice BEJART pendant de nombreuses années, qui était la sœur africaine de BEJART.

A cette occasion, tous ensemble nous allons pouvoir nous lever pour respecter une minute de silence en mémoire de tous ces disparus.

.../...

Je vous remercie.

- 27 mars.

L'Ecole de musique se produisait, comme tous les ans, à travers cette année un programme tout à fait original, une comédie musicale « **Aux arts, citoyens !** ».

Le public s'est familiarisé avec des écrivains aussi importants qu'Henri Barbusse, Guillaume Apollinaire, Otto Dix qui ont beaucoup écrit sur « leur retour de guerre » et quelques autres écrivains, poètes et artistes au cours de la « Grande guerre » ; c'était tout à fait intéressant.

A noter, parmi les violonistes, une stagiaire italienne, Debora FUOCO, qui a joué dans le cadre de l'obtention de son diplôme avant de rejoindre les scènes européennes.

Voilà une belle illustration de cet engagement pour la mémoire.

- 29 mars.

Dans une salle Jules-Gilles qui, à la suite du concert « Aux arts ; citoyens ! », était pleine à craquer, nous avons pu retrouver Pierre CARRIERE dans ce qu'il fait de bien, toujours comme d'habitude, c'est-à-dire le jazz, la soul, la pop-music, le blues. Le show-man qu'il est et qu'il a toujours été a pu donner la pleine mesure de son talent avec tout son orchestre, dont deux Roncquois, à une foule qui était extrêmement nombreuse.

Puis il y a eu un petit spot au cours duquel Sékou KEITA est venu faire une danse traditionnelle sur un rythme de jazz, tout cela étant improvisé.

- 29 mars.

Les brass bands de Roncq et de Leieland en Belgique, respectivement placés sous les directions de Francis BILLET et de Wouter LOOSE, ont donné un concert salle Jules-Gilles afin de montrer toutes les facettes de ces formations de cuivres et de percussions si particulières.

Une belle manière de montrer que la musique n'a pas de frontière.

- 12 avril.

Enfin, nous avons vécu une belle journée sous un soleil éclatant. Je tiens à saluer Nathalie CARDON qui, avec Patrick MONTBRAND et toutes les équipes, a organisé la 3^{ème} **Rétromécanic** dont on parle beaucoup dans la métropole.

Entre 500 et 700 places... des refus de places... Il y avait un tel monde ; c'était incroyable. De très beaux objets, de très beaux modèles de voitures.

Il est vrai que le cadre était idyllique, bucolique ; la météo était aussi au rendez-vous.

La 4^{ème} Rétromécanic est déjà dans les tuyaux, dans la réflexion.

Bravo encore à toi, Nathalie, pour cet entraînement, cet engouement que tu as réussi à créer pour cette opération tout à fait réussie et qui a trouvé, pour le compte, son public.

Voilà ce que je tenais à vous dire, chers collègues, en cette amorce de Conseil municipal.

Je me tourne maintenant vers notre benjamin, Louis COSYN, qui va procéder à l'appel.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 21 avril 2015 : **33**

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Chantal NYS - Rodrigue DESMET - Thérèse-Marie COUVREUR - Patrick BOSSUT - Annick CASTELEIN - Antonio DA SILVA - Anne THOREZ - Michel PETILLON - Natalie CARDON - Thibault TELLIER - Rose-Marie BUCHET - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Réjane CASTEL - Franck GILME - Dany DELBECQUE - Cathleen COPPIN QUIVRON - Louis COSYN - Mustapha GUIROUS - Thierry MITTENAERE - Peggy ROBERT - Jonathan GLIBERT - Patrick VANDAMME – Jean-Luc WABANT – Eric ZAJDA - Jeannique VANDEWIELE

ABSENT(S) :

Néant

PROCURATIONS :

Thierry BUCQUOYE donne procuration à Michel PETILLON
Jaquelina FONSECA donne procuration à Rodrigue DESMET
Xavier DUQUESNE donne procuration à Patrick BOSSUT

Claudia GELINEAU donne procuration à Thierry MITTENAERE
 Claudie RIUS donne procuration à Franck GILME
 Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur COSYN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015

M. LE MAIRE –

Avant de discuter des délibérations, y a-t-il des remarques sur le dernier procès-verbal ?
 Ce n'est pas le cas, il est donc réputé favorable.

1.01 - LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE D'UNE CREANCE DE L'IRCANTEC

A la demande de l'un de ses agents, la ville a procédé à une demande individuelle modificative de carrière cotisée auprès de l'IRCANTEC, Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques. Cette régularisation concerne les cotisations salariales mais également les cotisations patronales afférentes à la période du 1^{er} octobre 1995 au 31 décembre 2004.

En application de la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les établissements publics, toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis, sont prescrites.

La créance de l'IRCANTEC d'un montant de 4.185,22 € relative à la régularisation des cotisations patronales entre dans le champ d'application de cette prescription quadriennale.

L'article 6 de la loi précitée précise que les Communes peuvent renoncer à opposer la prescription quadriennale, par délibération de l'autorité compétente.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

Il vous est donc proposé de lever la prescription quadriennale et de verser la somme de 4.185,22 € à l'IRCANTEC.

***La commission municipale a examiné cette question
 lors de la séance du 14 avril 2015***

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'une délibération très technique et mécanique qui concerne un de nos agents.
 Sans remarque, ni observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.02 - UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAHN) - Adhésion des communes de Lorgies et Neuve-Chapelle pour l'ensemble des compétences relevant de l'USAHN - Avis du Conseil municipal

Lors de son comité syndical en date du 18 février 2015, l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (U.S.A.H.N.), a examiné favorablement la demande d'adhésion des communes de Lorgies et de Neuve-Chapelle en matière de :

- Hydraulique agricole ;
- Entretien des cours d'eau dans le cadre de la loi GEMAPI ;
- Lutte contre les espèces invasives.

Nous avons pris connaissance de ces décisions concordantes, par envoi de l'USAHN, réceptionné le 23 février 2015, nous invitant à faire connaître notre avis sur ces mouvements intercommunaux et ce, en application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune de LORGIES et celle de la commune de NEUVE-CHAPELLE.

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015**

M. LE MAIRE –

Si l'adhésion des communes de Lorgies et de Neuve-Chapelle à ce syndicat ne pose pas question, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 - INTERCOMMUNALITE - Sécurité et prévention de la délinquance - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STPD) d'Euralys

En vertu de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, la commune de Roncq ayant plus de 10 000 habitants, celle-ci est tenue de créer son conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou d'intégrer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Euralys Syndicat intercommunal, créé par arrêté préfectoral le 28 décembre 1999, a pour missions essentielles la cohésion et le développement du territoire, d'une part, et la mutualisation des moyens, d'autre part. Il a notamment pour compétence l'étude et la mise en place d'une politique de lutte contre la délinquance. À ce titre, un contrat intercommunal de sécurité, auquel la commune de Roncq prenait part, avait été établi en décembre 1999.

L'État appelle au renouvellement des dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance à la suite des élections municipales de mars 2014. Le CISPDP porté par Euralys Syndicat intercommunal procède ainsi à son renouvellement et élabore une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

En conformité avec la stratégie nationale et le plan départemental de prévention de la délinquance 2013-2017, la STSPD doit établir un diagnostic territorial et un programme d'actions visant à améliorer la tranquillité publique, à prévenir la délinquance et la récidive chez les jeunes, ainsi qu'à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de décider que :

- *La ville de Roncq intègre le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPDP) porté par Euralys Syndicat intercommunal ;*
- *La ville de Roncq est représentée au sein du CISPDP par Monsieur le Maire. Nous vous proposons de vous prononcer favorablement à la désignation d'un représentant suppléant. Nous avançons la candidature de Monsieur Rodrigue DESMET qui a été nommé. Désignation à main levée à l'unanimité*.*

**opération de désignation : il est ici rappelé qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder à ces nominations à bulletin secret (vote à main levée).*

- *Monsieur le Maire est autorisé à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui sera établie par le CISPDP avec la participation de la commune de Roncq pour la période 2015-2020.*

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015***

M. LE MAIRE –

Il s'agit du renouvellement de notre engagement dans la réflexion et l'action par territoire sur un sujet d'importance qui est la sécurité et la prévention de la délinquance. Nous étions déjà dans ce CISPDP d'Halluin ; nous allons donc renouveler notre adhésion, c'est la première démarche qui nous permettra de participer à la réflexion, à la rédaction et à une contribution active à la stratégie territoriale en lien avec la police nationale, avec les services de l'Etat, avec la justice. C'est toujours un lieu d'expression tout à fait important et irremplaçable où tous les acteurs et tous ceux, qui s'occupent de la sécurité et de la protection civile, sont réunis avec les élus.

Il s'agit de prolonger ce travail qui a été fait pendant le précédent mandat et de désigner la personne qui représentera le Conseil municipal dans ce CISPDP ; en l'occurrence c'est moi.

Il faut également se prononcer pour la désignation d'un représentant suppléant et M. DESMET fait acte de candidature.

Y a-t-il des questions ou des observations ? (Aucune).

Sur ces deux points : prolongation de notre travail dans le cadre du CISPD et désignation de M. DESMET à mes côtés pour siéger dans cette institution. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - AGENCE REGIONALE DE LA SANTE - Schéma Régional d'Organisation des Soins venant modifier le corps (partiellement) ainsi que l'annexe « zonages » du volet ambulatoire du SROS - Projet d'avenant - Avis du Conseil municipal

Conformément à l'article R 1434-1 du code de santé publique, les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé et ses différentes composantes.

A la demande du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de Calais, par courrier en date du 5 février 2015 et après consultation du dossier sur <http://www.ars.nordpasdecalais.sante.fr/consultations-en-cours.177532.0.html> :

« Les articles L 1434-7 et R. 1434-4 du code de la santé publique prévoient que les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé ont été déterminés par l'ARS dans le schéma régional d'organisation des soins (SROS).

Le zonage pluri professionnel de l'offre de soins de premier recours a été arrêté le 31 décembre 2011.

En 2014, le Directeur Général de l'ARS Nord - Pas-de-Calais a décidé de réviser le zonage ».

En réponse à l'avis de consultation sur le projet d'avenant au SROS venant modifier le zonage pluri professionnel de l'offre de soins de 1er secours dans le schéma de l'organisation des soins, le Conseil Municipal, au vu de la technicité du dossier, s'en remet à l'expertise de l'ARS et émet un avis favorable.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015***

M. LE MAIRE –

Cette délibération, présentée par Chantal NYS, concerne le Schéma régional d'organisation des soins venant modifier le corps.

Mme NYS –

C'est un sujet un peu technique, qui est vu par l'ARS, sur les zones fragiles à savoir là il manquerait de médecins ou de professionnels alliés aux médecins.

En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas dans une zone fragile puisqu'autour de la métropole, tant en médecins qu'en hôpitaux, nous sommes bien pourvus. Néanmoins c'est une solidarité avec les zones moins pourvues.

L'ARS, après des années d'étude de tous les cas, a jugé certaines zones plus ou moins fragiles. Elles ont donc été répertoriées et nous devons simplement nous prononcer, si nous sommes d'accord avec ce découpage.

M. LE MAIRE –

Je voudrais émettre, non pas quelques réserves ou critiques, mais quelques informations relatives notamment à la carte des soins pour les plus démunis, les plus fragiles.

J'ai rencontré, il y a peu de temps, le Chef de service de l'ophtalmologie du Centre hospitalier Dron à Tourcoing où j'ai été, pendant quelques années, administrateur du Conseil d'orientation. Il me disait non seulement ce qu'était le métier d'ophtalmologue aujourd'hui... il n'y a que 5 % d'ophtalmologues au service du public pur... 5 % !

Le reste est dans le privé, à peu près 20 % se répartissant entre le public et le privé.

Le rôle que joue aujourd'hui l'hôpital public de Tourcoing, notamment dans le soin relatif aux yeux, est tout à fait essentiel. Je souhaite et je t'en ai parlé, Chantal, que nous puissions travailler en territoire avec Roubaix et Tourcoing sur l'unité de soins ophtalmologiques mobile qui permette d'aller vers les plus démunis, ceux que parfois on oublie, ceux que l'Etat oublie c'est-à-dire les maisons de retraite.

J'ai donc demandé à Mme MUTEBA et à toi, au CCAS, de pouvoir engager cette réflexion avec le Dr DOLLE. C'est un commencement, ensuite il faudra travailler sur le dentaire, sur l'auditif mais au moins ce praticien nous propose une unité mobile de soins ; c'est original. Il n'y a pas d'agression de la personne puisque, quand on sort la personne pour aller en milieu hospitalier, c'est toujours un moment déroutant pour elle. Là on vient avec une toute petite unité vraiment légère.

Personnellement, je souhaite qu'on puisse y travailler amplement mais je dis aussi : attention !

La carte semble sympathique sauf qu'elle ne l'est pas autant qu'il n'y paraît. Il faut faire très attention, dans les années qui viennent, à ce que le « dur » c'est-à-dire le service public de

soins, qui garantit l'accès aux soins par tous, puisse être maintenu dans toutes ses composantes.

Je me souviens avoir vu des gens de Carvin, du Bassin minier venir à l'hôpital public de Tourcoing se faire soigner les yeux, par exemple. L'attractivité est bien là et je rends tout à fait hommage à ce service qui est remarquable et qui est composé d'ailleurs d'une Roncquoise.

Je dis simplement, aux réserves près, attention au délitement des services, attention aux soins particuliers que nous devons apporter pour garantir un hôpital public de proximité. Il faut des mutualisations, il faut des économies d'échelle.

C'est vrai que nous sommes bien servis par notre proximité avec l'hôpital Dron qui est remarquable mais attention.

Et peut-être aussi une démarche particulière à faire... Je parle en tant que Maire de Roncq de notre maison de retraite ; on peut parler des autres maisons de retraite mais, en tout cas je me porte candidat avec vous, sans doute, à ce que ces unités mobiles puissent bénéficier à nos 76 résidents.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

L'ARS nous déclassifie : on passe de zone fragile à zone normale.

Nous avons demandé, lors de la Commission, le rapport de l'ARS et vous nous avez dit que vous ne l'aviez pas...

Mme NYS –

Plus précisément, j'ai dit que chacun pouvait aller voir sur le site de l'ARS, s'il le souhaitait.

C'est un document très pointu.

M. ZAJDA –

Comme on n'a pas pu l'étudier à fond, on préfère s'abstenir sur cette délibération.

M. LE MAIRE –

Cela me fait sourire parce que vous savez très bien que ces documents aujourd'hui sont dématérialisés, que vous y avez accès ; Mme NYS vous l'avait indiqué. Il faut simplement y travailler. Bien sûr que c'est fastidieux, que c'est fait par des professionnels.

Mais dire que vous n'avez pas eu accès à l'information, c'est un peu gros quand même.

Qui est pour rendre un avis avec quand même quelques nuances, attention à ne pas fragiliser cette carte de soins encore plus ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux » et « Action Ronquoise Citoyenne »
 Abstention..... « Roncq Avenir »

1.05 - ESPACES PUBLICS - Mouvements fonciers entre la Ville et la Métropole Européenne de Lille (MEL) - Boulevard d'Halluin

Les aménagements réalisés en 2011 et 2012 par la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour la ligne de bus à haut niveau de service « LIANE 4 » sur le boulevard d'Halluin se sont traduits par de nécessaires mouvements fonciers dédiés aux espaces publics, à la fois pour la création d'un couloir bus et pour celle d'un parking de 10 places près de la rue du Dronckaert.

Au-delà de l'aspect cartographique et cadastral, il nous appartient d'acter ces mutations sur un plan juridique. A cet effet, selon la volonté de la Métropole Européenne de Lille, il nous appartient d'inscrire ce processus dans un mouvement d'acte authentique à sceller entre nos deux institutions.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des parcelles et emprises concernés (349 m² au total).

<i>Parcelle à RETROCEDER</i>	<i>Superficie concernée</i>
<i>AR 624</i>	<i>128 m²</i>
<i>AR 625 pie</i>	<i>221m²</i>
TOTAL	349 m²

Il s'agit ici de parcelles communales qui seront intégrées dans le patrimoine foncier de la MEL.

En conséquence, il vous est proposé :

- *d'accepter ces mouvements fonciers qui interviendront pour l'euro symbolique ;*
- *d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de l'acte authentique correspondant ;*

***La commission municipale a examiné cette question
 lors de la séance du 14 avril 2015***

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons avec les délibérations de Monsieur PETILLON ; vous avez la parole.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération porte sur une régularisation foncière. Il faut remonter au temps de la Liane4. Les travaux se sont faits avec, parfois, un certain empressement sur des modifications par rapport au projet initial. Notamment nous avons demandé et réussi à obtenir un parking à l'angle de la rue Barbusse et du boulevard d'Halluin.

Il convient aujourd'hui de régulariser les terrains qui ont été cédés gratuitement, bien évidemment, au regard des efforts qui ont été faits et de la petite fleur aussi sur le couloir de la Liane4 et du petit parking.

C'est donc aujourd'hui une régularisation entre la Ville et la MEL.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a pas d'observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - CREATION D'UNE LIAISON PIETONNE ENTRE LA RUE DE LA MONTAGNE ET LE SQUARE DE LA FEMME ASSISE - Participation financière

Dans le cadre de l'opération d'habitats réalisée par le bailleur social Notre Logis sur le site de l'ancienne blanchisserie Idéal Lavoir sise rue de la Montagne à Roncq, la Ville et l'aménageur sont convenus d'ouvrir une liaison piétonne entre la rue de la Montagne, voie de desserte des nouvelles résidences, et le square public de la femme assise adossé à la seconde construction.

En pratique, l'allée réalisée par Notre Logis pour les besoins de son opération est plus qualitative et se prolonge jusqu'au square, des grilles d'accès temporisées sont installées à chaque extrémité, l'entretien et la maintenance du portillon côté espace public sont seuls à la charge de la ville, sur le plan du formalisme les conditions sont reprises dans une convention de servitude de passage au profit des parcelles de la Commune (jointe en annexe).

En contrepartie de cet aménagement par Notre Logis, il vous est proposé d'approuver une participation financière de la Ville à hauteur de 20 000 €, sous forme de subvention d'équipement.

Les crédits budgétaires sont ouverts au chapitre 204 (compte 20422).

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015.***

M. LE MAIRE –

Nous vous écoutons.

M. PETILLON –

Il faut remonter à trois ans sur l'incendie qui a touché le lavoir et nous avons démarché Notre Logis pour nous aider à aménager quelque chose sur ce site, qui était partiellement pollué et relativement cher au niveau de l'acquisition, il faut bien l'avouer, par rapport aux possibilités de construction.

Notre Logis, à la demande de la Ville, y a donc développé un programme de 2 bâtiments : 10 logements à destination des autistes les moins dépendants et 10 logements sociaux.

L'équation n'était pas facile compte tenu des typologies réalisées sur ce secteur. De plus, nous avons demandé qu'il y ait une liaison ouverte au public, entre la rue de la Montagne et le square de la Femme assise, afin de faciliter la circulation dans ce secteur, ce qui a été accepté par Notre Logis. Et nous participons aujourd'hui à cet effort qui a été fait de chaque côté, surtout côté square où il y aura un portillon temporisé comme sur l'accès qui se fait à partir de la rue Jules-Watteeuw ou du parking de la Poterie.

Des matériaux sont un peu plus nobles que de l'enrobé classique puisqu'ils reprennent les mêmes matériaux que pour le Square de la Femme assise.

La convention, qui est faite aujourd'hui, est une participation de l'ordre de 20.000 € sur l'ensemble du programme.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.07 - CREATION D'UN INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE EN VUE DE LA VALORISATION PATRIMONIALE DES FERMES (Inventaire des bâtiments agricoles) - Projet de modification simplifiée - Avis du Conseil municipal

Alors que la loi SRU du 13 décembre 2000 sanctuarisait la zone « A » en la réservant à l'activité agricole, la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 a assoupli le régime puisqu'à présent « dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole ».

Dans ce cadre, la ville de Roncq a approuvé (suivant délibération du 21 octobre 2008) le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme qui recense les fermes en zone A susceptibles d'accueillir des activités accessoires ou annexes de l'activité agricole comme les locaux de vente à la ferme, gîtes, salles de réception....

Cet important travail de recensement appelé IBAEA (Inventaire des bâtiments Agricoles en Activité) mené par la Métropole Européenne de Lille, a concerné en priorité les fermes en activité afin de répondre à un besoin de confortation de l'exploitation.

Aujourd'hui, le même potentiel de reconversion ne bénéficie pas aux fermes de la zone A qui ne sont plus en exploitation. Cette restriction contrarie leur préservation. Il est alors proposé sans attendre la révision générale du PLU, de mettre en place un dispositif dit « Inventaire des Bâtiments Agricoles 2 » qui crée un cadre réglementaire favorisant leur reconversion et valorisation, tout en respectant les mesures de protection agricole.

La démarche est décomposée en 2 temps :

- 1^{ère} étape : le règlement de la zone A est adapté. Il crée un cadre général qui définit les critères d'éligibilité pour prétendre à un changement de destination.

- ces critères s'attachent à l'existant : ainsi seules les fermes sont concernées, avec définition à l'appui ; d'autre part, la ferme doit présenter un intérêt architectural ou patrimonial ;

- les critères concernent ensuite l'usage projeté avec en prérequis, la disparition de l'activité : le projet est non préjudiciable à la zone ou à la ferme et est réalisé dans le volume existant ; en cas de commerce, il est lié à la ruralité ; l'activité ne demande pas de renforcement des réseaux ; il n'y a pas d'imperméabilisation supplémentaire.

La mise en place de ce cadre général fait l'objet du projet de modification simplifiée du PLU qui vous est soumis pour avis.

- 2^e étape : une fois le cadre créé, les projets de reconversion peuvent faire l'objet d'une analyse ferme par ferme, au fur et à mesure des demandes et par voie de remaniements successifs du PLU.

Lille Métropole accompagne alors le porteur de projet en lien avec la Commune pour qu'il s'inscrive dans le cadre général, il est ensuite présenté en commission avant qu'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU ne soit lancée.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015***

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons avec la 3^{ème} délibération.

M. PETILLON –

Celle-ci concerne les bâtiments, typologie ferme, situés dans le secteur espace agricole. Rappelez-vous, en 2008 nous avons pris une délibération repérant les fermes en zone agricole, non pas en ville, et leur instituant une possibilité d'ouvrir l'éventail de ce qu'on pouvait y faire, à savoir par exemple : vente à la ferme, salon de réception, chambre d'hôte... ce qui a été voté.

Aujourd'hui, la MEL propose d'élargir encore à un patrimoine qui aujourd'hui n'est plus à usage de ferme mais qui constitue des bâtiments identitaires et de typologie ferme.

Je pense, de mémoire, que sur la communauté un peu moins de 450 ont été repérées.

Ce soir il vous est proposé d'élargir le dispositif à condition, bien évidemment, que la restructuration n'entache pas la vie de ce patrimoine agricole dans le secteur.

Dans une 1^{ère} étape, c'est modifier le PLU.

Dans la 2^{ème} étape, c'est mettre en place des procédures qui, ferme par ferme et selon les projets liés notamment au monde agricole, pourraient avoir une reconversion.

C'est une délibération qui est mise en délibération dans l'ensemble des communes du territoire.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.08 - DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Emplacement réservé de superstructure n° 24 : levée totale - Avis du Conseil municipal

Dans une démarche de rationalisation des procédures, la Métropole Européenne de Lille regroupe traditionnellement en un seul remaniement qui couvre plusieurs Communes, l'ensemble des ajustements qui peuvent faire l'objet d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, la Ville de Roncq a fait connaître son souhait d'inscrire la demande reprise ci-après, afin de permettre la réalisation du projet sans attendre la révision générale du document d'urbanisme :

Emplacement Réservé de Superstructure n°24 : « Complexe sportif Guy Drut, rue de Lille, rue Henri Barbusse » (superficie 2,7237 hectares - Bénéficiaire : Commune).

Une levée totale est sollicitée dès l'instant où la Commune a la maîtrise foncière de l'essentiel des terrains et que les orientations politiques sont modifiées. La ville approuve en effet le projet de production de logements sur la parcelle AK 314, et entend par ailleurs participer au développement de l'opération par la vente, partielle pour l'heure, de son foncier contigu.

Par la présente délibération, il vous est demandé d'approuver l'orientation ci-dessus exprimée pour que la MEL engage la procédure correspondante de modification simplifiée du PLU.

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015**

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il est de tradition à la Communauté, tous les ans, d'organiser une enquête d'adaptation du PLU, mise à disposition du public. Je dis bien « d'adaptation » car il existe plusieurs possibilités de modifier un document d'urbanisme :

- La modification simplifiée,
- La modification simple,
- La révision générale.

Dans la modification simplifiée, on ne change pas la destination des terrains et on peut affiner certains points.

Aujourd'hui sur Roncq, ce sont quatre points sur lesquels on souhaite rectifier le tir, notamment sur la partie centrale, l'espace sportif où vous avez une propriété Coubronne. Cette dernière, depuis de nombreuses années, était réservée au PLU pour l'extension du complexe sportif. Aujourd'hui la famille souhaite vendre ce bien.

Or la Ville a un regard sur ce qui se passera dans les années à venir sur ce secteur.

Aujourd'hui, bien évidemment avec une réserve au bénéfice de la Commune, tout dépôt de permis se verrait rejeté.

Nous proposons ce soir de lever la réserve sur cette partie afin de pouvoir organiser une réflexion totale sur ce secteur et établir un programme qui pourrait d'ailleurs se rattacher à une propriété communale, située à côté : la maison des associations. Et pouvoir y développer un programme immobilier évolutif par rapport à ce secteur.

La semaine dernière, je n'ai pas pu assister à la Commission mais je sais que des questions ont été posées :

Pourquoi n'indique-t-on pas un pourcentage ?

Tout simplement parce qu'au-delà du droit de préemption, nous avons une maîtrise sur le foncier de ce secteur puisque ce site avait été repéré par l'EPF (Etablissement Public Foncier) et d'après les premières esquisses, encore au niveau de la réflexion avec un bailleur social, on ne sait pas si la partie du locatif sera de ce côté ou de l'autre côté, plutôt vers l'association.

Afin de ne pas être un bloquant pour la suite, aucun pourcentage n'a été précisé. Nous avons la main, entre guillemets, sur le développement de ce secteur. Il n'y a donc pas eu de quota de logements sociaux, de mixité sociale mais c'est bien évidemment notre volonté.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Une question tout d'abord. Dans ce qui nous est expliqué aujourd'hui, il s'agit effectivement, sur la parcelle indiquée par M. PETILLON, de (je le dis avec mes mots) reprendre rapidement le contrôle pour pouvoir faire face à toutes les éventualités et interrogations que l'on peut avoir sur ce site.

La délibération, qui nous est communiquée, est un peu plus précise, me semble-t-il, ou je comprends mal ce qui a été dit. Il y est écrit... *Une levée totale est sollicitée dès l'instant où la Commune a la maîtrise foncière de l'essentiel des terrains et que les orientations politiques sont modifiées. La Ville approuve en effet le projet de production de logements sur la parcelle AK 314 et entend, par ailleurs, participer au développement de l'opération par la vente, partielle pour l'heure, de son foncier contigu.*

Or, sur le schéma projeté il nous est dit qu'on modifie le PLU sur cette partie qui est contiguë au complexe Guy-Drut (pour aller à l'essentiel) et, dans la délibération, on nous dit qu'on approuve d'ores et déjà une opération de logements sur la parcelle AK 314 et la vente partielle, mais qui peut être totale, du foncier contigu... Or on ne sait pas quelle est l'étendue du foncier contigu qu'on s'engage à vendre, partiellement ou totalement.

Je voudrais des explications pour comprendre le sens de la délibération.

M. PETILLON –

Monsieur WABANT, je me suis sans doute mal exprimé. Effectivement, c'est la levée totale qui est envisagée. Aujourd'hui, pour le terrain de sport, nous avons la maîtrise totale sur l'ensemble du périmètre. C'est effectivement la levée totale.

M. WABANT –

C'est donc bien la levée totale sur le complexe Guy-Drut et le petit morceau, que vous avez évoqué tout à l'heure dans votre explication et qui a pour objectif de construire des logements sur tout ou partie, logements non encore définis mais sur lesquels vous avez déjà des idées avec Vilogia ou d'autres, comme évoqué.

L'objectif est donc de transformer cet espace existant aujourd'hui en une zone sur laquelle, bien qu'elle soit constructible depuis longtemps, il y aura un projet de construction que l'on peut supposer dans le courant du mandat dans le cadre d'une vision globale de l'infrastructure et de la gestion du patrimoine, pour reprendre les expressions déjà connues.

Il nous semble qu'il serait peut-être bien d'avoir une vision globale de ce projet et de ses objectifs, celui-là et les autres, pour pouvoir nous prononcer parce qu'on a l'impression de faire un pull-over avec beaucoup de couleurs, avec beaucoup de tricot mais on n'a qu'une pelote de laine chaque fois ; il est donc très difficile de réfléchir à ce que ce sera à l'arrivée et donc d'émettre un avis.

M. LE MAIRE –

Je pense que vous êtes un peu jeune en la matière, Monsieur WABANT.

Moi qui suis là, au moins depuis 2001 comme Maire, je peux vous dire que beaucoup de choses ont été travaillées ; je pense notamment au PLU.

Au PLU, ce n'est pas tombé comme un cheveu sur la soupe ; ce terrain était urbanisable depuis de nombreuses années. Parfois des terrains se libèrent parce que le propriétaire vend et donc il libère une emprise foncière ; c'est le cas de l'emprise Bouyghes près de l'avenue de Flandre, par exemple.

Dans le cas présent, c'est un terrain sur lequel nous travaillons depuis très longtemps et sur lequel chaque équipe municipale pouvait naturellement travailler.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de refaire la ville sur la ville.

Il suffit d'abord de répondre à la commande que Mme CASTELEIN connaît bien, celle des logements sociaux que nous devons pourvoir non seulement à Roncq mais dans toute la métropole. C'est un besoin crucial, il n'y en a pas assez.

Par ailleurs, il s'agit de ne pas entamer de terrains agricoles.

C'est une réponse apportée et, bien entendu, il y a une stratégie dans ce que j'ai appelé le 3^{ème} centre de Roncq et qui fera partie, non pas d'une pelote de laine, mais de quelque chose qui sera pensé résolument dans sa globalité.

Mais aujourd'hui, nous sommes sur une délibération mécanique et non pas sur une délibération de projet. Nous sommes sur une délibération réglementaire par laquelle nous demandons la levée totale (c'est bien indiqué sur le document joint) sur la parcelle AK 314.

M. PETILLON –

Si vous saviez, Monsieur WABANT, pour ce projet comme pour d'autres, le nombre d'esquisses réalisées et jetées à la poubelle parce qu'on essaie toujours d'affiner. On peut quelquefois être surpris.

Dire qu'il y a une réflexion pour de l'aménagement, bien évidemment !

Un tel projet, ce n'est pas l'objet du mandat. Il est évident que cela s'étale sur une dizaine d'années.

Si on travaille sur la partie mentionnée de Coubronne et sans doute celle située à proximité, il nous faut absolument être cohérent avec un développement possible à l'avenir. C'est la raison pour laquelle la levée est faite sur l'ensemble de la zone.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Action Roncquoise Citoyenne et moi-même allons voter contre cette délibération parce que : quid du terrain de foot ?

On avait un engagement durant la campagne ; on voulait le maintenir. Certes, il faut construire, construire et construire mais il faut aussi des zones où les habitants peuvent s'épanouir, entre autres nos jeunes.

C'est encore quelque chose qui va disparaître en centre-ville... Après une école primaire, maintenant c'est un terrain de foot. Qu'est-ce qui va encore disparaître ?

De la population, oui mais avec des services.

Et pour nous le sport, que vous prônez haut et fort en intercommunalité et sur Roncq, doit être valorisé. Le terrain de foot, je crois que c'est important d'autant que je vois mal maintenir le stade au milieu d'appartements qui seraient construits.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

C'est dommage, Madame VANDEWIELE. Si on veut paraphraser ce pauvre Richard Anthony qui nous a quittés, vous entendez toujours siffler le train.

Et j'entends siffler le train... et j'entends siffler le train... Très bien mais, nous, nous voulons prendre le train.

Nous, nous faisons la ville.

Et la ville, c'est un élément vivant, qui se constitue par évolutions, par touches successives.

Je le répète, vous faites du populisme. Excusez-moi, je ne vais pas vous amalgamer au Front national mais j'ai quand même vécu, vendredi, une séance...

Mme VANDEWIELE –

Attention, Monsieur le Maire, attention.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas dit que je vous amalgamais au Front national...

Mme VANDEWIELE –

Vous venez de le dire dans vos propos. Méfiez-vous, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE –

Me méfier de quoi ?

Mme VANDEWIELE –

Vous vous permettez de dire que des gens vous insultent, vous envoient des menaces de mort mais vous vous permettez d'insulter les gens. En aucun cas, je ne me suis permis de vous insulter de quelle sorte que ce soit et je ne permets pas que vous m'insultiez, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Vous ai-je insultée, Madame VANDEWIELE ?

Mme VANDEWIELE –

Vous faites un amalgame plus que douteux.

M. LE MAIRE –

J'ai bien dit que je ne ferai pas d'amalgame plus que douteux mais ce que j'ai entendu, vendredi dernier, en séance de Communauté Urbaine, était tout à fait surprenant et saisissant. C'est ce qu'on appelle du populisme c'est-à-dire aller agiter sur le terrain en faisant courir un certain nombre de rumeurs, sans apporter aucune réponse positive et être toujours dans la contradiction.

Je tiens à dire que l'on est tous d'accord ici pour ne pas grignoter un seul arpent de terre agricole. Mais quand on a dit cela, Madame VANDEWIELLE, le train siffle toujours. Le problème étant, comment fait-on pour loger les gens ?

Il faut bien les loger sur de l'urbain.

Et dans le cas présent, vous êtes sur de l'urbain, sur de l'urbanisable.

Je pense qu'à Roncq il y a suffisamment de spot végétal, suffisamment d'endroits où les gens peuvent aller dans nos parcs. J'observe d'ailleurs que pour les pratiques sportives, vous les connaissez bien puisque, lorsque vous étiez dans la majorité, vous teniez un autre discours et c'est bien compréhensible. On a toujours des sincérités évolutives en fonction des circonstances.

Vous savez comme moi que le Bois-Leurent est un endroit extrêmement attractif pour la jeunesse et les familles. Lorsque vous vous promenez à Roncq le dimanche, pour ma part je suis cruellement désappointé de voir que nos parcs historiques n'attirent plus personne. Or il y a des espaces verts disponibles en plein cœur de bourg mais personne dedans parce que la modernité, aujourd'hui, fait que le Parc-Leurent est attractif.

Ceci pour vous dire qu'une ville bouge, qu'elle a besoin de gens dans la dynamique.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de s'adapter.

Les temps changent, on l'a bien vu. La mort de 800 personnes ce dimanche est due à cette modernité qui, malheureusement, est extrêmement négative. Pourquoi ?

Parce que tout cela pousse à notre porte et il faut donc qu'on adapte notre ville dans une métropole qui est extrêmement moderne.

Hier j'étais à Euralille 3000 ; j'en ai aussi entendu des populistes.

C'est quoi Euralille 3000 ?

C'est pouvoir faire rentrer le quartier Euralille dans la modernité qui est la turbine tertiaire de la métropole.

Nous, nous n'avons pas l'ambition de faire Euralille 3000 à Roncq.

Nous avons simplement l'ambition d'adapter nos villes aux circonstances d'aujourd'hui.

Ce n'est donc pas s'adapter ; ce que nous souhaitons nous, c'est anticiper.

A travers les documents réglementaires, à travers les outils à notre disposition, nous ne sommes pas là pour faire un conservatoire de choses mais pour faire rentrer les éléments dans une dynamique de progrès au service des habitants qui nous ont fait confiance à près de 70 %, Madame VANDEWIELE.

Jamais je ne me permettrai de vous insulter et vous me connaissez suffisamment bien pour savoir la modération qui m'anime.

Mme VANDEWIELE –

Justement.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens juste pour préciser que, sur cette parcelle que l'on récupère, les deux salles de sport sont bien incluses d'après ce que je vois en pointillés ?

M. LE MAIRE –

Mais à quoi jouez-vous ?

Vous jouez au candide de service !

La première fois, vous me dites : *on ne sait pas pour l'ARS parce qu'on ne sait pas comment faire pour aller sur Internet pour découvrir les documents !*

Pour cette délibération, on vous donne les documents mais vous dites : *on ne voit pas bien, c'est quoi le tracé !...*

M. ZAJDA –

On le voit très bien, Monsieur le Maire, mais on veut préciser.

M. LE MAIRE –

Vous faites partie de ces gens qui soufflent sans arrêt les rumeurs dans Roncq et qui y mettent un mauvais climat. C'est tout.

Reprenez la délibération ; elle est extrêmement précise, elle est encadrée, c'est la parcelle AK 314... On n'y parle pas de l'AK 316 ou 317 mais bien de l'AK 314, point barre.

M. ZAJDA –

Monsieur le Maire, excusez-moi. Justement pour éviter les rumeurs, nous préférons poser la question et avoir une réponse orale et vous ne l'avez pas donnée.

M. LE MAIRE –

Il n'y a pas de rumeur, Monsieur ZAJDA...

M. ZAJDA –

C'est vous qui parlez de rumeurs.

M. LE MAIRE –

... Autre que celle que vous seriez fondé à colporter.

M. ZAJDA –

Non, Monsieur le Maire, excusez-moi. Je voulais simplement demander : d'après ce que je comprends mais je veux avoir votre confirmation que les salles de sport sont incluses dans cette parcelle.

M. LE MAIRE –

Bien entendu : AK 314 !

M. ZAJDA –

Ok, c'est tout. Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Monsieur le Maire, avec toute ma jeunesse que vous avez relevée, qui n'a sans doute pas connu tous les populismes et ceux qui s'en servaient, si j'ai posé la question tout à l'heure et si j'ai fait référence à la différence entre la délibération purement technique qui est de permettre de poursuivre la réflexion et la délibération telle que rédigée, qui prend déjà des engagements entre guillemets en termes de construction, c'est quand même que j'avais fait l'effort d'aller sur Internet, y compris pour lire des documents.

J'en profite pour dire que, sur l'ARS, la question n'est pas de ne pas savoir aller lire les documents, la question est de ne pas avoir toutes les explications et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenions dans le même sens que vous d'ailleurs, pour partie : la façon dont les critères sont utilisés peut conduire à des désertifications et des absences de réponse(s). C'est pour cela que nous disions qu'il fallait aller un peu plus loin dans le détail et que nous partagions ce que vous aviez dit.

Pour revenir à la délibération qui nous occupe, celle-ci prévoit d'avancer sur la construction. Nous sommes, pour nous, favorables à ce qu'il y ait une évolution de cette Ville et des constructions. Nous l'avons dit au cours de la campagne ; nous avons même posé la question, durant la campagne, de cette zone correspondant au complexe Guy-Drut dont on nous a dit que nous ne faisons que faire circuler des rumeurs parce que rien n'était prévu et que le terrain de sport resterait, du moins tant qu'il pourrait rester.

Aujourd'hui on est face à ce débat, débat que nous comprenons.

Mais quand je vous ai dit tout à l'heure : ce que nous souhaitons, c'est avoir une vision d'ensemble.

Vous dites : on a une vision d'ensemble dynamique du Roncq tel qu'on veut le faire évoluer, notamment dans les constructions et les fournitures de logements, tout en ne touchant pas aux terres agricoles, ce que nous partageons et nous vous disons : pour pouvoir débattre de telles délibérations, il faut essayer d'avoir une vision globale et d'associer tout le monde.

Vous nous répondez, ce n'est pas du populisme : *on a fait 70 % donc on fera ce qu'on veut et on vous le dira au fur et à mesure.*

On vous dit : *ce n'est pas tout à fait une façon de débattre.*

La seule chose que nous voulons, c'est pouvoir participer aux décisions, non pas seulement à la fin pour les voter en Conseil municipal, mais de telle façon qu'elles soient transparentes. C'est tout.

M. LE MAIRE –

C'est toujours la même chansonnette que vous nous jouez à chaque Conseil municipal et, entre-temps, vous envoyez des missives, des courriers, des mails, et que sais-je encore.

Travaillez, Monsieur WABANT. Faites des propositions aussi.

Nous n'avons jamais été contre les propositions venues de partout. C'est ce qu'on appelle la concertation.

Vous savez qu'il y a aujourd'hui un territoire qui est stratégique et urbanisable. Faites des propositions et on en parlera.

Monsieur DESMET, vous vouliez intervenir. Je vous en prie.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais intervenir par rapport à ce que nous faisons depuis maintenant quelques années. Nous parlons ici des infrastructures.

On ne dit pas aujourd'hui que les infrastructures ne seront plus là et ne seront pas ailleurs. On dit : on va s'adapter comme on s'est adapté sur les associations, comme on s'est adapté sur les écoles.

Gouverner, c'est prévoir. Aujourd'hui on prévoit sur l'infrastructure d'accompagner un projet qui va certainement être présenté par M. PETILLON dans les prochains mois ou prochaines années et d'être prévisible sur d'autres opportunités sur ce secteur.

Par rapport à « Roncq Avenir » puisque vous êtes contre du logement sur ce secteur et sur d'autres secteurs, je voudrais bien savoir où vous construisez ?... Sur les espaces verts... Je ne sais pas où !

M. LE MAIRE –

J'ai envie de dire autre chose. C'est très bien d'avoir tous les débats possibles. Mais le pire serait que ce soir il n'y ait pas du tout de demande de levée. Cela voudrait dire que la Ville ne bouge pas, qu'elle reste stationnaire.

Bouger, c'est donner du travail aux artisans. Je le répète une nouvelle fois.

Quand on a parlé de Promenade de Flandre, c'est donner du travail à nombre d'entreprises qui en ont besoin. Je peux vous dire que la filière BTP ne va pas bien aujourd'hui en France, et particulièrement dans la région Nord/Pas-de-Calais. Il faut donc qu'on accompagne des projets de construction. Et tout projet de construction est un projet bienvenu. Je peux vous dire qu'à Euralille 3000 j'étais très heureux hier d'annoncer la participation de la Métropole parce que c'est un projet qui donnera du travail aussi aux gens pendant de nombreuses années.

C'est donc à la fois un amorçage public et un relais de la part du privé.

Nous n'aurions pas présenté de délibération ce soir, cela voudrait dire que nous n'étions pas dans une dynamique de projet(s).

Je préfère que nous ayons du débat autour de la dynamique du projet que du débat autour de quelque chose qui ne bouge pas. Ensuite chacun fera sa petite chansonnette, chacun donnera sa mesure et c'est tout à fait légal et légitime ; cela s'appelle la démocratie mais faisons-le dans le cadre adéquat. Ce soir ce n'est pas le débat.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je reprécise : on peut comprendre que la famille Coubronne souhaite se séparer de son bien. Dans la mesure où aujourd'hui nous prenons l'option de dire que l'extension du complexe Guy-Drut n'est plus d'actualité, il faut bien aller vers une procédure de levée de réserve, partielle ou totale.

Vous comprenez aussi qu'il faudrait être inconscient de concevoir un projet uniquement centré sur Coubronne sans savoir ce qui va se passer à côté.

Quand je vous parle d'esquisses faites et refaites, aujourd'hui on n'a pas arrêté une esquisse précise. On n'en sait rien et j'ai plusieurs esquisses.

Vous n'allez pas nous reprocher d'avoir une vision globale d'avenir sur ce secteur. Et pour l'avoir, il faut aussi pouvoir se donner les moyens juridiques, au travers du PLU, de le faire. Voilà tout simplement ce que je souhaitais préciser.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA et nous clôturerons.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

On ne vous a pas dit que nous étions contre Coubronne. Nous étions plus inquiets par rapport au devenir du complexe, déplacé ou non. Le problème est justement que nous n'avons pas cette vision globale et nous ne disposons pas d'éléments pour définir cette vision globale.

Vous nous accusez également de ne faire aucune proposition.

Je rappellerai simplement, et excusez-moi de revenir sur Pergault, que nous avons voulu faire des propositions. Nous avons voulu les présenter sur votre écran, ce qui a été refusé. Et nos explications, vous les avez envoyées balader.

On fait des propositions, Monsieur le Maire, mais on ne veut pas au moins nous écouter.

M. LE MAIRE –

On vous a écoutés très largement. De toute façon si on ne vous écoutait pas, il y avait des voix suffisamment sonores pour que vous puissiez être entendus très largement. Je peux

vous dire que j'ai presque été atteint de surdit e tellement j'entendais des choses relevant parfois du grotesque, rarement de l'intelligence.

Je crois qu'il ne faut pas faire d'amalgame qui serait extr emement douteux.

M. ZAJDA –

Vous ne parliez pas de nous, bien s ur. Vous parliez de certaines personnes dans le public...

M. LE MAIRE –

Pardon ?

M. ZAJDA –

Par rapport   la non-intelligence des propos utilis es.

M. LE MAIRE –

Je n'ai pas parl e du public, j'ai parl e des bruits de fond que j'ai entendus pendant plusieurs mois.

Je pr esente cette d eliberation. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Contre « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »

1.09- DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Emplacement r eserv e de superstructure n o 9 : lev ee partielle - Avis du Conseil municipal

Dans une d emarche de rationalisation des proc edures, la M etropole Europ eenne de Lille regroupe traditionnellement en un seul remaniement qui couvre plusieurs Communes, l'ensemble des ajustements qui peuvent faire l'objet d'une modification simplifi ee du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, la Ville de Roncq a fait conna tre son souhait d'inscrire la demande reprise ci-apr es, afin de permettre la r ealisation du projet sans attendre la r evision g en erale du document d'urbanisme :

Emplacement R eserv e de Superstructure n o9 : « Services Techniques municipaux, Equipements socio-  ducatifs, rue de Lille » (superficie 4,1100 hectares - B en eficiaire : Commune).

Une lev ee partielle pour les b atiments de la ferme et son pourtour est sollicit ee. La ville souhaite en effet se s eparer de cet immeuble qui ne sera pas valoris e pour la destination inscrite. Par cons equent, il y lieu de lever les obligations de programme qui sont autrement une contrainte pour l'acq ueur.

Par la présente délibération, il vous est demandé d'approuver l'orientation ci-dessus exprimée pour que la MEL engage la procédure correspondante de modification simplifiée du PLU.

***La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015***

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons, Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Il s'agit de la partie du CTM puisque l'ensemble du terrain était classé en réserve n° 9 pour l'extension, l'ajustement des services techniques municipaux. Nous avons annoncé clairement la couleur : nous souhaitons nous séparer de cette partie du CTM qui est concernée également par une réserve. Il vous est proposé la levée partielle de cette réserve sur le périmètre autour du CTM. Le zonage UGb étant conservé, c'est un bien qui sera mis en vente prochainement, la réserve une fois levée.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA, je vous en prie.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

On parlait également de maîtrise de terrain. A un moment donné, vous aviez évoqué le projet de rassembler au même endroit certaines activités, notamment sportives. C'était peut-être l'occasion justement de conserver ce terrain pour ce faire.

Le mettre maintenant en disponibilité nous rend interrogatifs.

M. LE MAIRE –

Il ne faut pas être interrogatif. Il y a encore 3,5 ha sur l'arrière ; je pense qu'il y a largement de la place.

Par ailleurs, il ne vous a pas échappé qu'il s'est passé un certain nombre de choses depuis quelques années qui viennent taper constamment dans les finances publiques par les coups de butoir des Gouvernements successifs qui abîment les collectivités publiques ; il faut quand même se le dire. On a donc moins de marges de manœuvre qu'il y a encore 3, 4, 5 ans.

On a donc besoin de se faire un peu de gras de manière à pouvoir dégager des marges de manœuvre et, surtout, rendre toujours les services de manière aussi efficace avec une voilure qui est toujours la même, sans taper sur les impôts des Roncquois qui sont suffisamment élevés globalement.

Et donc la promesse, que nous tenons depuis 2001, est plutôt exemplaire. Lorsque vous regardez l'environnement des communes, les taux ont quand même été remaniés plusieurs fois depuis de nombreuses années. Il faut naturellement que nous valorisons des biens qui ne servent strictement à rien.

Cela fait donc partie des biens que nous mettons en vente depuis un certain nombre d'années ; c'est cela la vie du 21^{ème} siècle, ce n'est pas celle du 19^{ème} siècle : lorsque les bâtiments ne correspondent plus à un besoin immédiat, eh bien nous les mettons en vente.

Monsieur VANDAMME.

M. VANDAMME –

Merci, Monsieur le Maire.

La question qui se pose, c'est de savoir, quand vous aurez tout vendu, comment vous ferez parce que les finances publiques ne vont pas s'améliorer, tout au moins les dotations de l'Etat. Une fois que l'on aura vendu tous les bijoux de famille, comment ferez-vous ?

M. LE MAIRE –

Ce que nous faisons depuis 2001, de la vertu financière, Monsieur VANDAMME, en étant extrêmement prudents sur les dépenses de fonctionnement, en essayant de dégager des marges de manœuvre, des capacités d'autofinancement, en construisant de nouveaux logements qui seront des recettes fiscales dynamiques, en accueillant des entreprises sur notre territoire parce qu'accueillir des entreprises, c'est accueillir aussi de la dynamique fiscale avec un coût moins important qu'une population. Quand vous accueillez de la population, vous devez développer les services ; lorsque vous accueillez des entreprises, ce ne sont pas les mêmes services que vous développez.

Voilà ; c'est élargir ce que l'on appelle l'assiette fiscale.

Et si vous élargissez le nombre de personnes qui vont payer l'impôt, vous résolvez une partie de vos problèmes.

On espère quand même, à un moment donné, un sursaut républicain qui mettra à la tête du pays des gens un peu plus responsables avec des institutions un peu renouvelées qui nous permettront de donner du souffle à tout cela, sinon on est complètement étranglé.

Il y a aussi la MEL qui nous sert de levier sur un certain nombre de sujets.
Notamment continuer les mutualisations de services avec les villes environnantes.

Voilà le programme que nous développons sans doctrine, sans idéologie parce que personne n'a raison.

On est très pragmatiques ; il y a le feu, on est comme le petit colibri qui va éteindre le feu comme il peut, à la petite goutte d'eau. On essaie d'apporter la petite goutte d'eau à chaque fois, c'est cela notre contribution dynamique.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »

J'observe qu'il y a toujours des gens qui s'abstiennent et qui n'ont pas de projets.

1.10 - DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Emplacement réservé de superstructure n° 3 : modification du programme - Avis du Conseil municipal

Dans une démarche de rationalisation des procédures, la Métropole Européenne de Lille regroupe traditionnellement en un seul remaniement qui couvre plusieurs Communes, l'ensemble des ajustements qui peuvent faire l'objet d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, la Ville de Roncq a fait connaître son souhait d'inscrire la demande reprise ci-après, afin de permettre la réalisation du projet sans attendre la révision générale du document d'urbanisme :

Emplacement Réservé pour du Logement n°3 « Logements Individuels à l'exclusion du type intermédiaire, dont 30 % en locatif social » (superficie 0,4444 hectare - Bénéficiaire : MEL).

Il s'agit ici de solliciter de la MEL l'ajustement du programme. Les conditions économiques de réalisation d'une opération de logements conforme à l'ERL sont en effet aujourd'hui impossibles à équilibrer, la Commune suggère dès lors un programme de 35 % de Logements Locatifs sociaux sans autre contrainte.

Par la présente délibération, il vous est demandé d'approuver l'orientation ci-dessus exprimée pour que la MEL engage la procédure correspondante de modification simplifiée du PLU.

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015**

M. PETILLON –

C'est une nouvelle adaptation par rapport à la réserve. L'ERL est aujourd'hui sur un terrain situé à l'angle de la rue Barbusse et du boulevard d'Halluin. Ce terrain, qui est en réserve, appartient à M. HOET et fait environ 4500 m². En outre il n'est pas facile à aménager puisqu'un triangle, c'est moins facile à aménager qu'un carré ou un rectangle.

Aujourd'hui les hypothèses des uns et des autres, avec les contraintes du PLU qui indiquait (je lis) *Logement individuel à l'exclusion du type intermédiaire dont 30 % de locatif...* Cela ne faisait donc que de la maison individuelle.

Y réaliser une opération en maisons individuelles avec 30 % de mixité sociale, l'équation est extrêmement difficile !

Nous proposons de modifier l'intitulé parce que, lui, est opposable dans le cadre d'un permis qui serait délivré.

Nous proposons donc de supprimer l'intitulé « logement individuel à l'exclusion du type intermédiaire »... type intermédiaire, ce sont des logements que, personnellement, j'aime beaucoup. C'est ce que vous avez sur la rue Saint-Roch : un logement en rez-de-chaussée qui a un petit jardin, un logement à l'étage qui a une terrasse. Mais, dans le cas présent, ce n'est pas possible mais le sera avec la levée de cette contrainte.

Et de porter la mixité à 35 % au lieu de 30 %.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des observations ?

Monsieur WABANT.

M. WABANT –

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour vous dire deux choses :

- 1) Nous allons voter cette délibération.
- 2) Quand on s'abstient, ce n'est pas parce qu'on n'a pas de projets. C'est au contraire parce qu'on en a. Quand on s'abstient sur quelque chose, c'est parce qu'on ne voit pas quels sont les risques pouvant peser par rapport au projet sur cet endroit (délibération précédente). Nous avons des projets, nous les avons développés dans notre programme pour les élections ; ils ne seront pas mis en œuvre durant ce mandat mais nous espérons bien les mettre en œuvre dans le prochain.

En fonction du propriétaire qui sera sur la parcelle que vous vendez, cela peut gêner les projets que nous avons et c'est la raison pour laquelle, nous vous avons posé la question : *n'est-il pas préférable de conserver la maîtrise sur la totalité ?*

Vous répondez non pour des raisons budgétaires, que nous pouvons comprendre, et c'est la raison pour laquelle nous passons du contre à l'abstention, en ayant réfléchi et en vous ayant entendu. Ne dites donc pas que l'abstention, c'est une absence de projets ; c'est l'aboutissement d'une réflexion.

M. LE MAIRE –

Ecoutez, on ne prend pas le sujet par le même bout de la lorgnette. Vous êtes d'un côté et je suis à l'autre bout. Et je maintiens ce que j'ai dit.

Sur cette délibération, personne n'apporte de contribution. Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.11 - DEMANDE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) - Emplacement réservé de superstructure n° 18 : levée partielle - Avis du Conseil municipal

Dans une démarche de rationalisation des procédures, la Métropole Européenne de Lille regroupe traditionnellement en un seul remaniement qui couvre plusieurs Communes, l'ensemble des ajustements qui peuvent faire l'objet d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, la Ville de Roncq a fait connaître son souhait d'inscrire la demande reprise ci-après, afin de permettre la réalisation du projet sans attendre la révision générale du document d'urbanisme :

Emplacement Réservé de Superstructure n°18 « Extension du parc urbain du Bois Leurent, rue de Lille avec accès à partir de la rue du Moulin et de la rue de Tourcoing » (superficie 13,0934 - Bénéficiaire : Commune).

Une levée partielle sur une superficie de l'ordre de 360 m² est demandée, afin de permettre à la MEL de procéder aux acquisitions foncières utiles à la réalisation de l'aire de retournement prévu dans le projet de réaménagement global de la rue du Moulin.

Par la présente délibération, il vous est demandé d'approuver l'orientation ci-dessus exprimée pour que la MEL engage la procédure correspondante de modification simplifiée du PLU.

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015**

—————

M. LE MAIRE –

Nous examinons la dernière délibération présentée par Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

La rue du Moulin fait partie, comme la rue de la Vieille-Cour, de la priorité en cas d'aménagement de voirie.

Pour la rue de la Vieille-Cour, le chemin est parcouru pour une bonne partie puisque la DUP a été prononcée, les acquisitions sont actuellement en cours de régularisation. C'est long mais cela évolue doucement, trop doucement à notre goût mais il faut bien respecter les calendriers communautaires.

Le 2^{ème} projet sur le Blanc-Four, c'est la rue du Moulin qui est dans un très mauvais état. Nous avons établi, avec la Communauté, un projet d'aménagement de cette rue qui a été présenté aux riverains, dans le bulletin municipal et qui a été à disposition du public aux services techniques pendant une quinzaine de jours et qui l'est d'ailleurs toujours, si certains veulent le voir.

Il s'avère que, dans la partie extrême, il nous faut créer une aire de retournement. Certains esprits chagrins pourraient dire qu'on est là sur la réserve n° 18 – Extension du parc Leurent. Or l'aire de retournement, c'est au bout qu'il nous faut la créer ; il faut que soit levée l'hypothèse d'aménagement de l'espace Leurent sur 360 m² environ. Elle fait donc partie de cette petite charrette de lever la réserve n° 18 sur un petit carré dans le bout de la rue du Moulin.

M. LE MAIRE –

C'était prévu il y a de nombreuses années. Cela n'a jamais été possible en raison de la difficulté d'acquisition. Ce n'est finalement que faire ce qui était prévu dans l'histoire.

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.12 - TRAVAUX PISCINE - Appel au fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) dans le cadre des travaux pour l'amélioration de l'accueil des différents publics

Dans le cadre de la compétence équipements et réseaux d'équipements sportifs, la Métropole Européenne de Lille a décidé par délibération 03 C 0351 du 10 octobre 2003, d'intervenir sur le réseau des piscines et centres aquatiques de la Métropole, dans le double objectif de favoriser

l'égal accès des enfants scolarisés à l'apprentissage de la natation et de contribuer à son rayonnement.

De la même manière, celle-ci est susceptible d'apporter une aide en investissement par voie de fonds de concours aux communes membres afin de conforter les piscines existantes.

Ce subventionnement tourne autour d'un axe principal qui est l'amélioration du confort du public notamment à travers l'accessibilité, les performances énergétiques, l'accueil dans les meilleures conditions qui soient.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, à savoir 50 %.

C'est dans ce contexte qu'à l'occasion du renouvellement du contrat d'exploitation de la piscine, la ville a souhaité mener une réflexion sur une éventuelle restructuration de son équipement allant au-delà de l'exploitation habituelle de l'équipement.

Le nouveau contrat conclu avec la Société COFELY a pris effet à la date du 1^{er} avril dernier. Il va permettre d'engager de gros travaux de modernisation du système de chauffage, du traitement de l'eau et de l'eau chaude sanitaire pour un gain énergétique accru. Ces travaux qui ouvrent droit au fonds de concours alloué par la Métropole Européenne de Lille (MEL) seront réalisés au cours de l'été prochain.

Vous trouverez, ci-dessous, le détail du coût des travaux pour l'année 2015.

TABLEAU DES TRAVAUX ET COUTS

Dénomination travaux	Coût en € HT
Travaux de remplacement de la centrale de déshumidification	57 236,01 €
Travaux sur l'eau chaude sanitaire	16 925,55 €
Travaux de remplacement de la CTA vestiaire	42 739,22 €
Remplacement du récupérateur de fumée	8 915,78 €
Remplacement du préparateur réchauffage de piscine	9 682,13 €
Stripage des bâches tampon	1 625,91 €
Pompe circulation dynamique	2 818,18 €
Travaux d'amélioration des pédiluves	6 246,00 €
Echelle d'accessibilité au bassin	1 725,00 €
Travaux d'éclairage des vestiaires	943,76 €
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES POSTES	148 857,54 €

A ce titre, il convient de préciser que les travaux d'éclairage des vestiaires, ainsi que l'achat d'une échelle d'accessibilité au bassin, ayant déjà fait l'objet d'une réalisation par la ville durant l'année 2014, sont susceptibles d'être pris en charge par la MEL à hauteur de 50 %.

Il vous est donc demandé de solliciter cette aide pour un montant de 74.428,77€ HT auprès de la Métropole Européenne de Lille et d'autoriser le Maire à signer la convention qui s'y rattache, après délibération en conseil communautaire.

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015.**

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA va présenter ses deux délibérations avec la célérité qu'on lui connaît.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de travaux d'amélioration de notre piscine qui est vieillissante mais que nous souhaitons garder en excellent état pour l'accueil du public et des écoles bien sûr.

Pour ce faire, il vous est demandé de faire appel au fonds de concours de la MEL pour réaliser ces travaux qui sont nécessaires et qui ne font que conserver un outil municipal en très bon état.

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Sans observation particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.13 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Subventionnement 2015 - 2^{ème} versement

Lors de sa séance en date du 16 décembre 2014 (délibération n° 16/12/2014/66), le Conseil Municipal a accordé un premier versement de subvention 2015 à diverses associations, suivant tableau rappelé ci-après :

ASSOCIATIONS VILLE	2015	
	Rappel subventionnement 2014	PROPOSITION ACOMPTE**
AMICALE DU PERSONNEL	3 000 €	3 000 €
GYMNASTIQUE	15 000 €	8 000 €
BLEUETS TWIRLING BATONS	3 000 €	2 000 €
ULJAP *	25 000 €	15 000 €
ESR FOOTBALL	20 000 €	10 000 €
VOLLEY BALL	5 000 €	4 000 €
JUDO CLUB	3 000 €	2 000 €
USR NATATION	4 000 €	2 000 €
BASKET BALL	6 000 €	3 000 €
TOTAL		49.000 €

* conventionnement triennal (2015-2017) à conclure

** Dans l'attente d'une prochaine rencontre

Ces derniers jours, se sont tenues des rencontres entre la ville et plusieurs d'entre elles, si bien qu'il nous est aujourd'hui possible d'affermir leur subventionnement au titre de l'année en cours (2015).

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des associations concernées, expose leur demande 2015, leur 1^{er} acompte et leur complément, le total de ces deux dernières sommes constituant l'attribution 2015. Ce tableau est par ailleurs complété de « renvois » rendant tributaire le versement des fonds municipaux à la conclusion d'un conventionnement. L'objet de la présente vise également à autoriser le Maire à conclure ces conventionnements ou les avenants correspondants.

ASSOCIATIONS VILLE	2015			
	Demande au titre de 2015	1 ^{er} versement (CM du 16/12/2014)	2 ^{ème} versement	TOTAL SUBVENTION
AMICALE DU PERSONNEL	5 000 €	3 000 €	2 000 €	5 000 €
ULJAP *	25 000 €	15 000 €	5 000 €	20 000 €
BASKET BALL *	8 000 €	3 000 €	4 000 €	7 000 €
USR GYMNASTIQUE *	15 000 €	8 000 €	7 000 €	15 000 €
UNC AFN	1 500 €	NEANT	1 000 €	1 000 €
TENNIS CLUB *	10 000 €	NEANT	10 000 €	10 000 €
CHORALE ST ROCH	200 €	NEANT	100 €	100 €
CLUB HISTOIRE LOCALE	1 300 €	NEANT	300 €	300 €
LES FRANCS ARCHERS *	1 500 €	NEANT	1 000 €	1 000 €
PHILHARMONIE	7 000 €	NEANT	6 000 €	6 000 €
HARMONIE DU BLANC- FOUR	7 500 €	NEANT	5 000 €	5 000 €
THEATRE MANDRAGORE	600 €	NEANT	300 €	300 €
AMICALE LAIQUE BLANC-FOUR	700 €	NEANT	700 €	700 €
APEL DES ECOLES NERUDA TRIOLET	300 €	NEANT	300 €	300 €
TOTAL	83 600 €	29 000 €	42 700 €	71 700 €

* conventionnement triennal (2015-2017) conclu

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015**

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –

Comme nous le faisons habituellement en Conseil municipal, il s'agit de proposer un 2^{ème} versement de subvention à un certain nombre d'associations que j'ai reçues pour faire un point technique et financier avec elles.

Ces associations, pour un certain nombre d'entre elles, ont déjà reçu un acompte voté au Conseil municipal du 16 décembre 2014.

Pour certaines, c'est un complément et pour d'autres, c'est la totalité de la subvention que l'on vous propose de verser.

(Lecture du 2ème tableau) Soit un total de 71.700 €.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DA SILVA.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à remercier M. DA SILVA de nous avoir donné le détail des critères d'attribution.

Reste une petite interrogation : si certaines associations ont reçu moins, est-ce parce qu'elles n'ont pu respecter certains critères ?

M. DA SILVA –

Pas seulement, Monsieur ZAJDA. Lors des discussions avec les dirigeants des associations, on vérifie leurs besoins pour pouvoir fonctionner normalement pour la saison. Il est évident que, lors de ces discussions, on ajuste les subventions chaque année.

M. LE MAIRE –

Madame VANDEWIELE.

Mme VANDEWIELE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je m'abstiendrai sur cette délibération parce qu'on se rend compte que, d'année en année, les associations ont de moins en moins.

Effectivement, on a bien eu les critères d'attribution mais, à mon sens, ils sont assez mal définis et aléatoires.

On peut prendre l'exemple d'une association qui a été retirée de ce tableau, qui demandait quand même l'énorme somme de 200 € et qui a pour nom Giocososo. Or elle fait rayonner Roncq à l'extérieur de la Commune mais aussi dans la Commune puisqu'ils font au minimum deux concerts par an alors qu'ils n'ont même pas obtenu cette subvention de 200 € qui sert essentiellement à acheter des partitions et à continuer à faire fonctionner cette association.

Je trouve que c'est très regrettable et c'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE –

Si ce n'est que cela, j'en parlerai à la Présidente et je la consolerais ; il n'y a pas de souci. La Présidente et Giocososo sont accueillis dans nos locaux, on leur prête des choses... Il y a la somme sonnante et trébuchante et il y a la valorisation.

Je pense qu'ils ont très bien compris et je pense que Giocososo n'a pas besoin de porte-parole. Nous avons déjà, en son temps, accompagné Giocososo dans une démarche en Palestine, me semble-t-il... Excusez-moi, je me trompe avec Arabesque.

Mme VANDEWIELE –

Comme quoi on connaît ses associations ou on ne les connaît pas, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Je me marre... Quel humour rare, cela fait du bien quand même !

Heureusement que vous êtes là pour nous élever vers des hauteurs inédites.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »

1.14 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercices 2013 et 2014

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2013 et 2014. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur des titres correspondants dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Exercice 2013 : 104,33 €

Exercice 2014 : 149,20 €

TOTAL : 253,53 €

Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le Comptable.

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2013	277	Frais de restauration scolaire	8,32 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	422	Frais de restauration scolaire	6,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	580	Frais de restauration scolaire	12,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	1022	Frais de restauration scolaire	29,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	1442	Frais de restauration scolaire	24,02 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	44	Frais de garderie scolaire	8,24 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	45	Frais de restauration scolaire	31,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	152	Frais de restauration scolaire	21,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	153	Frais de garderie scolaire	10,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	247	Frais de restauration scolaire	27,93 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	338	Frais de restauration scolaire	21,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	481	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
2014	595	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL POUR LE REDEVABLE			218,23 €	
2014	284	Frais de restauration scolaire	5,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL POUR LE REDEVABLE			5,20 €	
2013	1171	Frais de restauration scolaire	20,74 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013	1351	Frais de restauration scolaire	2,08 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL POUR LE REDEVABLE			22,82 €	
2014	624	Frais de restauration scolaire	7,28 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL POUR LE REDEVABLE			7,28 €	
TOTAL GENERAL			253.53 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrecouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2015, sur le compte 6541 « Créances admises en non-valeur » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

**La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015**

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

La première délibération concerne les admissions en non-valeur que j'ai présentées au cours de la Commission, la semaine dernière, pour un montant global de 253,53 € ; il s'agit principalement des frais de restauration scolaire et, accessoirement, des frais de garderie scolaire. Ces impayés sont mineurs pour la ville de Roncq grâce à l'exigence des services

ainsi qu'aux formes de paiement qui permettent aux familles de ne pas oublier de régler le coût des prestations, notamment par le paiement en ligne ou le prélèvement.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.15 - BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE - Année 2014

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) 2^{ème} alinéa, «le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2014 (actes authentiques établis) :

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
Parcelles AO 350 et AO 351	Bouygues Immobilier	A titre gratuit	14/01/2014	Acquisition de terrains en nature de chemin après réalisation de l'opération immobilière
CESSIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
Z.A.C du Bois Leurent Parcelles : AS 586 AS 572 AS 576 et AS 589	Lille Métropole Communauté Urbaine	A titre gratuit	20/12/2013	Constitution d'une servitude tréfoncière afin de garantir d'éventuelles interventions sur les ouvrages d'assainissement

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 14 avril 2015.

M. BOSSUT –

Il s'agit d'une simple délibération technique : la constatation du bilan des opérations immobilières pour l'année 2014. (*Lecture du tableau*).

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci.

1.16 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rodrigue DESMET, 1^{er} Adjoint, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe ;*
- 2) constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) prend acte du tableau joint en annexe du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	15 299 126,99 €	16 779 770,37 €
	Section d'Investissement	1 910 598,93 €	2 663 238,70 €
		+	+
Reports de l'exercice 2013	Report en section de Fonctionnement (002)	- €	372 000,00 €
	Report en section d'Investissement (001)	199 977,09 €	- €
		=	=
TOTAL (réalisations+reports)		17 409 703,01 €	19 815 009,07 €
Résultat de clôture		- €	2 405 306,06 €

Restes à réaliser à reporter en 2015	Section de Fonctionnement	- €	- €
	Section d'Investissement	166 181,34 €	11 007,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2015	166 181,34 €	11 007,00 €

Résultat cumulé	Section de Fonctionnement	15 299 126,99 €	17 151 770,37 €
	Section d'Investissement	2 276 757,36 €	2 674 245,70 €
	TOTAL CUMULE	17 575 884,35 €	19 826 016,07 €
Résultat définitif		- €	2 250 131,72 €

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2014

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE
<i>TELLIER Thibault</i>	<i>Le projet éducatif territorial</i>

*La commission municipale a examiné cette question
lors de la séance du 14 avril 2015.*

M. BOSSUT –

Vous savez que le compte administratif doit être voté chaque année...

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous ne m'avez pas demandé de me retirer, ce que je fais quand même.

M. BOSSUT –

Vous pouvez vous retirer simplement au moment du vote.

M. LE MAIRE –

Je vais me retirer de suite et laisser la place à M. DESMET, de façon temporaire.

(Sortie de Monsieur le Maire)

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOSSUT, vous pouvez reprendre la parole.

M. BOSSUT –

Le compte administratif, qui vous est présenté ce soir, constitue le premier bilan de la mandature 2014-2020. Nous avons souhaité reconduire la présentation d'éléments chiffrés sous forme de tableaux récapitulatifs. Ces éléments reprendront le dernier mandat (2008-2014) et le compte administratif 2014 viendra nourrir cette rétrospective financière.

Cela nous aide également à bâtir des projections financières sur le long terme en tenant compte d'un contexte budgétaire très contraint. Nous connaissons, vous le savez, depuis

plusieurs années maintenant la mise en œuvre de réduction des dotations de l'Etat, dans le cadre des politiques publiques par les différents gouvernements.

Dès 2014 ces dotations ont baissé. La perte a été de 122.000 €.

Pour les années 2015, 2016 et 2017, la perte annuelle sera d'environ 320.000 €.

Ce qui fera, pour les quatre années, une perte globale de 1,1 M€.

Et en 2020, on estime cette perte de dotations globalement à 2 M€.

Je rappelle également que le niveau de la DGF, pour la commune de Roncq, est inférieur à la moyenne de la strate des communes du département :

199 €/habitant pour la ville de Roncq

284 €/habitant pour les communes de la même strate dans le département

Nous sommes donc astreints à bâtir nos budgets en tenant compte de ces éléments avec l'obligation de revoir nos actions de la manière la plus efficiente possible.

Sur le tableau que vous avez sous les yeux, on relève :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Produits de gestion	16.713.352	16.669.513

L'année 2014 fait apparaître un léger repli des produits de gestion par rapport à 2013 de l'ordre de 0,26 %

Charges de gestion	14.331.509	14.325.378
---------------------------------	-------------------	-------------------

Elles sont quasiment stables en 2013 et 2014.

En matière de fiscalité locale, les recettes ont très peu évolué avec un peu plus de 1 % de recettes supplémentaires dues principalement à l'augmentation des bases définies par la Loi de finances et quelques rôles supplémentaires.

Structure des produits de la fiscalité en 2014

Taxe d'habitation.....	43 %
Foncier bâti	56 %

Je rappelle que le foncier bâti englobe la taxe foncier bâti sur les entreprises et sur les ménages. Le rapport est de 70 % pour les entreprises et de 30 % pour les ménages.

Comme le disait M. le Maire tout à l'heure, voyez l'importance de la contribution des entreprises dans le produit fiscal de la Commune et l'importance de ces recettes que nous

devons générer chaque année justement pour répondre aux besoins de services de la population.

Autres impôts et taxes 4.483.497 4.513.267

Ils amorcent une légère augmentation de 0,66 % notamment due aux Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (79.000 € à 118.000 €). Les droits de mutation reprennent quelque couleur puisque la recette passe de 443.000 € à 460.000 € soit une augmentation de 3,8 %. Il faudra être attentif pour savoir si cette embellie se confirme dans le temps.

Autres dotations, subventions et particip 1.506.273 1.421.957

Le chapitre 74 enregistre une baisse significative de 5 %. C'est dû en partie à la baisse de la DGF qui passe de 2,539 M€ à 2,429 M€ soit une perte de 4,4 % pour l'année 2014 par rapport à 2013.

Recettes de fonctionnement : 16.779.770 €

Vous avez le tableau sous les yeux.

Les impôts et taxes, dotations, subventions et participations représentent la majorité des recettes de la Commune.

☞ Les 2/3 sont issus de la fiscalité locale : reversements de la MEL, fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle des droits de mutation.

☞ Un ¼ relève de l'Etat : dotation globale de fonctionnement et subvention de la CAF.

☞ Les produits des services (cantine, centres aérés, piscine) représentent un peu moins de 7 % de nos recettes. On note une baisse sensible de la recette liée à la restauration scolaire due en partie à une réduction de nos effectifs :

Entre l'année scolaire 2011/2012 et l'année scolaire 2014/2015, la baisse des effectifs a été de 129 élèves, tout compris (écoles publiques-écoles privées).

Cette réduction est également due à la mise en place des TAP en septembre 2014 : les parents, qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants à ces activités périscolaires, ont également souhaité ne pas les inscrire à la cantine scolaire.

De fait, la recette diminue et passe de 518.000 € en 2013 à 481.000 € en 2014 soit une baisse de 7 %.

☞ En ce qui concerne les activités liées aux ALSH, les recettes des familles s'élèvent à environ 112.000 € ce qui représente à peine 25 % du coût de la prestation, après réfaction de l'aide de la CAF.

De même, en matière de garderies périscolaires, la participation des familles représente à peine 29 % du coût, le reste étant à la charge de la Commune.

Comme je l'avais annoncé au mois de novembre lors du débat d'orientation budgétaire, il nous appartiendra assez rapidement de revisiter nos tarifs en comparaison aux tarifs pratiqués dans les communes voisines et de réajuster la participation des familles au regard du service rendu. Bien entendu, une attention particulière sera portée (comme nous le faisons chaque fois) aux familles modestes au travers du soutien financier par le CCAS, en fonction du quotient familial.

De manière générale, on constate un taux de réalisation de nos recettes de fonctionnement plutôt satisfaisant puisque les recettes réellement comptabilisées représentent 101 % du budget.

Dépenses réelles de fonctionnement : 14.504.080 €

Elles sont quasiment stables par rapport à 2013, hors remboursement du capital de la dette. Elles s'élevaient à 14,331 M€ en 2013 pour 14,328 M€ en 2014.

Les dépenses réelles de fonctionnement (14,504 M€) si on ajoute le remboursement des intérêts des emprunts aux charges de gestion, comparées à l'exercice complet, se situent à un taux de réalisation d'un peu moins de 94 %. C'est la raison pour laquelle, quand on fait la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement, on obtient l'excédent qui vous sera présenté pour l'année 2014.

A cet effet, pour l'année 2015, notre collègue, Franck GILME, par sa délégation de contrôleur de gestion, apportera son expertise dans ce domaine à la Direction des services financiers et à l'ensemble des services municipaux afin de mieux ajuster les crédits qui seront consommés durant tout l'exercice.

☞ Les charges de personnel représentent 50 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 7,2 M€ soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2013 et concerne principalement le GVT (glissement vieillesse technicité).

Le ratio des communes de la même strate, 10.000 à 20.000 habitants, est de 55 %.

☞ Les charges à caractère général marquent une très légère augmentation de 0,37 % et se sont élevées en 2013 à 4,263 M€ pour 4.64 M€ en 2014.

☞ Les subventions et participations obligatoires baissent de 11 %. Pourquoi ?

C'est dû principalement au transfert des activités de la Caisse des écoles vers le budget municipal. Vous savez que cette dernière va être mise en sommeil à partir du vote du compte administratif 2014 qui sera voté en juin 2015 pour 3 ans et ensuite les excédents en fonctionnement et investissement seront réintégrés dans le budget municipal.

Autres charges de gestion courante : 2.432.880 €

L'histogramme projeté donne le détail des subventionnements municipaux en direction des différentes entités : écoles privées, intercommunalité scolaire, CCAS, Caisse des écoles, SCIC Kaléide, subventions diverses, syndicats intercommunaux.

La différence entre les recettes et les charges de gestion, diminuée du remboursement de la dette, dégage un autofinancement (épargne) net de 1,7 M€ ; Il est en baisse de 1,5 % par rapport à 2013 et représente un montant de 171 €/habitant, légèrement supérieur (10 %) par rapport à la moyenne de la strate du département qui est de 156 €/habitant.

Recettes réelles d'investissement : 1.834.944 €

En matière d'investissement, l'année 2014 a connu un certain ralentissement. Nous avons fait le choix de laisser la nouvelle équipe prendre ses marques et faire ses propres propositions d'investissement, après les élections municipales de mars 2014.

Notre autofinancement couvre à peu près 81 % de nos investissements. Les autres ressources proviennent du fonds de compensation de la TVA, la taxe locale d'équipement et diverses subventions, notamment pour l'aménagement du parvis Saint-Roch, l'effacement des réseaux au Blanc-Four, l'éclairage public de la Liane4 et d'autres subventions.

Concernant l'année 2014, la section d'investissement présente un suréquilibre financier de plus ou moins 752.000 €. Si l'on reprend le déficit constaté en 2013 qui était de 200.000 €, on a un solde d'exécution positif de 553.000 €. Lors du vote du budget supplémentaire, on vous présentera les projections qui seront faites pour revenir sur ce résultat.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 75 %. Sur les investissements réalisés on a dépensé 1,3 M€ sur 1,7 M€ inscrit au budget, notamment pour :

- Mise aux normes des satellites (restauration froide, mutualisation avec Tourcoing)

- Travaux au sein des établissements scolaires
- Travaux pour les équipements sportifs
- Aménagement espaces verts
- Équipements pour cimetières
- Equipements et logiciels informatiques
- Travaux d'éclairage public
- Régénération cours de tennis
- Suite et fin des travaux au Blanc-Four.

Evolution de la dette de 2008 à 2014

Après une forte augmentation en 2012 suite à la souscription d'un nouvel emprunt de 2 M€, l'endettement a diminué de 10 % en 2014 par rapport à 2013. Il s'élève désormais à près de 5 M€ et représente 373 €/habitant soit 46 % de la moyenne départementale qui, elle, pour le compte administratif 2013, est de 806 €/habitant.

L'endettement se compose de 7 emprunts et la Commune ne détient aucun emprunt à risque.

Le ratio d'endettement permet de constater qu'il faudrait environ 4 mois pour rembourser son encours de dettes si on consacre l'intégralité de ses recettes de fonctionnement.

Les charges financières, c'est-à-dire l'intérêt de la dette, représentent aujourd'hui 9€/habitant pour la ville de Roncq contre 32 €/habitant pour la moyenne départementale.

Un autre tableau fait état du nombre d'années de CAF (capacité d'autofinancement) nécessaire au remboursement de la dette. Le graphique montre une baisse puisque nous sommes en diminution de dette aujourd'hui par rapport aux années précédentes.

Echelle des risques par ordre croissant

Autre graphique important. Un tableau a été fixé par la Commission européenne avec des indices compris de 1A à 5E.

La commune de Roncq se situe à l'indice 1A qui est l'indice le plus faible : pas d'emprunt toxique, pas de risque, avec un remboursement de dettes très rapide.

Voilà la raison pour laquelle on vous le présente chaque année.

Voilà l'essentiel du compte administratif.

Sont également reprises les actions de formation qui ont été dispensées et accordées suite aux demandes des élus.

Je remercie l'ensemble de mes collègues et les membres du Conseil municipal, l'ensemble des services, notamment les services financiers pour la tenue et la réalisation de ce compte administratif, Catherine SERAFINI, Sabine KESTELOOT ainsi que Marjorie VAN ENDE qui a mis en forme ce compte administratif pour en faciliter la projection visuelle.

Je suis prêt à répondre aux questions de mes collègues ; je vous remercie.

M. DESMET –

Y a-t-il des questions ?

Je sais qu'il y a eu des échanges par mails pour les petites questions qui pouvaient se poser.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Merci.

1.17 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rodrigue DESMET, 1^{er} Adjoint, (le Maire s'étant retiré).

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;

DELIBERE :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :
 - Total des soldes en début de gestion : 1 400,00 €
 - Total des opérations constatées en cour de gestion : 0 €
 - Total des soldes à la clôture de la gestion : 1 400,00 €

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
A - Recettes			
Titres de recettes émis	2 663 238,70 €	16 788 362,30 €	19 451 601,00 €
Réductions de titres	- €	8 591,93 €	8 591,93 €
Recettes nettes	2 663 238,70 €	16 779 770,37 €	19 443 009,07 €
B - Dépenses			
Mandats émis	1 913 416,89 €	15 620 059,13 €	17 533 476,02 €
Annulations de mandats	2 817,96 €	320 932,14 €	323 750,10 €
Dépenses nettes	1 910 598,93 €	15 299 126,99 €	17 209 725,92 €
C - Résultats de l'exercice			
Excédent	752 639,77 €	1 480 643,38 €	2 233 283,15 €
Déficit	- €	- €	- €

II - RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

SECTIONS	RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLÔTURE DE 2014
	1	2	3	4 = 1-2+3
Investissement	-199 977,09 €	0,00 €	752 639,77 €	552 662,68 €
Fonctionnement	1 676 154,21 €	1 304 154,21 €	1 480 643,38 €	1 852 643,38 €
TOTAL	1 476 177,12 €	1 304 154,21 €	2 233 283,15 €	2 405 306,06 €

La commission municipale a examiné cette question lors de la séance du 14 avril 2015.

M. BOSSUT –

Le compte de gestion, c'est la copie conforme du compte administratif qui est tenu par le Trésorier payeur d'Halluin. On peut donc passer au vote.

M. DESMET –

Merci. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq avec Vincent Ledoux »

Abstentions « Roncq Avenir » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Merci ; Monsieur le Maire peut rentrer.

(Retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, le compte administratif et le compte de gestion ont été votés par la majorité du Conseil municipal ; les groupes d'opposition se sont abstenus. Je vous en félicite.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE –

Merci. Je félicite surtout les services, notamment M. BOSSUT qui fait un travail de titan.

Vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Tout est fait.

M. LE MAIRE –

Très bien, c'est donc sans inquiétude que je peux vous laisser les rennes de ce beau bateau.

Si tout est fait, je vous invite à retrouver vos jardins ensoleillés.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 26 mai et nous nous retrouverons avec beaucoup de bonheur. D'ici là, je vous souhaite de bonnes vacances, reposez-vous bien et bon appétit.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 00.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX